

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL
du 4 MARS 2020 à 18 h 30**

Présents : Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, Maire, M. Patxi PLAA, Mme Nicole DIRASSAR, adjoints, Mme Marthe AUZI, MM. Jean CHOIGNARD, Jean-Claude JOUBERT, Mmes Patricia MARCHAL-HARISPE, Françoise ETCHAVE, Capucine DECREME, M. Julien HIRTZ conseillers municipaux.

Absents : MM. Gilles SEBE, Bernard PONCINI (excusé a donné procuration à M. HIRTZ), Mme Marie AIBAR (excusée a donné procuration à Mme ETCHAVE), M. Richard BRINI (excusé a donné procuration à M. CHOIGNARD)

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude JOUBERT

1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. Patxi PLAA, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2019 de la commune :

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u> :	Charges à caractère général	628 608,64 €
	Charges de personnel et frais assimilés	665 805,25 €
	Charges de gestion courante	145 048,09 €
	Charges financières	59 185,50 €
	Charges exceptionnelles	1 633,73 €
	Dotations aux amortissements	117 153,38 €
	Variation de stocks (caveaux cimetières)	57 800,00 €
	Opérations d'ordre	180,00 €

Total des dépenses : **1 675 414,59 €**

<u>Recettes</u> :	Atténuations de charges	10 339,42 €
	Produits des services	99 368,77 €
	Impôts et taxes	916 591,82 €
	Dotations aux subventions et participations	267 830,02 €
	Loyers	533 377,85 €
	Produits exceptionnels et financiers	4 411,08 €
	Opérations d'ordres (transfert entre sections)	193 326,36 €

Total des recettes : **2 025 245,32 €**

Excédent de clôture de fonctionnement de **349 830,73 €**

Section d'investissement

Les programmes inscrits au budget ont été réalisés comme suit :

<u>Dépenses</u> :	Remboursement d'emprunt	410 574,79 €
	Report déficit	137 511,18 €
	Travaux (voirie, bâtiments...)	224 062,90 €
	Opérations d'ordres	193 326,36 €

Total des dépenses : **965 475,23 €**

<u>Recettes</u> :	Subventions	36 033,90 €
	Fonds de compensation T.V.A.	172 678,47 €
	Taxe d'aménagement	93 422,32 €
	Affectation excédent de fonctionnement	414 182,08 €
	Amortissement des immobilisations	117 153,38 €
	Opérations d'ordre	57 980,00 €

Total des recettes : **891 450,15 €**

Déficit de clôture d'investissement de **74 025,08 €**

Le compte administratif 2019 de la commune laisse apparaître **un excédent cumulé de 275 805,65 €** ; il est approuvé à l'unanimité.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal, prend acte qu'aucune opération immobilière n'a été réalisée en 2019.

3 : AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice 2019 fait apparaître au compte administratif, un excédent de fonctionnement de 349 830,73 € et un déficit d'investissement de 74 025,08 € ; le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif 2020, d'affecter la somme de 349 830,73 € de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement compte 1068 recettes et de reporter la somme de 74 025,08 € en section d'investissement, compte 001 dépenses.

4 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Le conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux d'imposition que 2019, soit :

Taxe d'habitation :	8,23 %
Foncier bâti :	5,83 %
Foncier non bâti :	14,08 %

5: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire informe que de nombreuses associations ont sollicité une subvention pour l'année 2020. Le Conseil Municipal approuve les attributions suivantes pour un montant total de 86 156 €:

Associations	Montant
Beti Ari	44 075 €
Bihotzez	177 €
Classic à Guéthary	1 500 €
Getariako Gazteria comité des fêtes	2 000 €
GRAAC Getari enea	19 000 €
Groupe Getaria	4 700 €

Guethary on	300 €
Lanargia	177 €
Les Naiades	200 €
Ohatze	1 700 €
Olharroa	3 000 €
Point Glisse Océan	200 €
Tennis-Club	5 350 €
Uhabia Ikastola	3 600 €
Urkirola Surf Club	177 €

6 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

M. Patxi PLAA, adjoint aux finances, présente le détail du budget :

La section de **fonctionnement s'élève à 2 014 220 €** et se décompose comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	675 496,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	684 955,00 €
Charges de gestion courantes	169 696,85 €
Charges financières	55 191,07 €
Dotations aux amortissements	75 690,35 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €
Virement à la section d'investissement	287 990,73 €
Opérations d'ordre	55 200,00 €

Recettes de fonctionnement

Produits des services et ventes diverses	112 176,20 €
Impôts et taxes	891 190,13 €
Dotations subventions et participations	242 555,00 €
Autres produits de gestion courante (loyers)	545 000,00 €
Produits exceptionnels	17 750,00 €
Opérations d'ordres	203 348,67 €
Atténuations de charges	2 200,00 €

La section d'investissement s'équilibre à 1 829 650 € :

Dépenses d'investissement

Déficit reporté	74 025,08 €
Remboursement de prêts	405 815,87 €
Travaux et acquisitions	1 136 460,38 €
Opérations d'ordres	203 348,67 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €

Recettes d'investissement

Affectation résultat	349 830,73 €
Virement de la section Fonctionnement	287 990,73 €
F.C.T.V.A.	149 854,00 €
Taxe d'aménagement	20 000,00 €
Subventions	232 528,50 €
Prêt	644 155,69 €
Amortissement et opérations d'ordre	130 890,35 €
Cessions d'immobilisations	14 400,00 €

7 : DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET AUTRES TARIFS

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à fixer, à compter du 1^{er} avril 2020, les redevances d'occupation du domaine public et autres comme suit :

TRAVAUX :

Échafaudage : 77 € / mois par tranche de 10 ml - Forfait 58,60 € pour 15 j et moins

Dépôts de matériaux : 157,30€ / mois pour 4 m² - Forfait 138,80 € pour 15 j et moins

Panneaux de clôture des chantiers,

cabanes de chantiers, abris, bennes : 77 € / mois – Forfait 58,60 € pour 15 j et moins

Droit de stationnement :

- grues : flèche de - de 10 m 77 € / mois - Forfait 65,90 € pour 15 j et moins
flèche de + de 10 m 195 € / mois

- élévateurs, treuils, tracteurs, engins divers : 77 € / mois - Forfait 65,90 € pour 15 j et moins

Plateforme au dessus de l'atelier communal : 450 € / mois

ACTIVITES COMMERCIALES :

- Terrasse « Hétéroclito » : 58 €/m² (87,50 m²) 5 075 €/an

- Terrasse « Madrid » : 36,20 €/m² (76 m²) 2 751 €/an

- Chemin du port Txamara : 58 €/m² (23 m²) 1 334 €/an

- Promenade de la plage Kostaldea : 58 €/m² (45 m²) 2 610 €/an

- Chemin de Cenitz 300 € /événement

- Etalages, devantures commerciales : 77 € / mois par 6 m² (3 mois minimum)

- vente ambulante : 244,70 € la journée

Brocante Fronton : 15 € / stand par 10 m²

Marchés : Dimanche : - abonnement de 100 €

- abonnement de 200 € uniquement pour juillet et août

- occasionnels 25 € par emplacement et par jour de marché

Lundi (nocturne) : - abonnement de 140 €

- occasionnels 35 € par emplacement et par soirée

Droit de stationnement taxi : 244,70 € / an

Tournage de film : 1 000 €/jour quel que soit le lieu

Occupation du fronton par un utilisateur extérieur à la commune : 500 €

Utilisation plots pour chapiteau : 53,30 € par plot

Port :

- non-inscrits maritimes : anneau 58,60 € / an

cabane 95,30 € / an

- inscrits maritimes : anneau 39,40 € / an

cabane 58,60 € / an

- droit d'utilisation outillage : 58,60 € / an

Parking à bateaux/Alcyons :

- assujettis à la taxe d'habitation : Forfait de 58,60 €

- non assujettis à la taxe d'habitation : Forfait de 116,20 €

Occupation de bâtiments et terrains communaux :

- Etchartia . Ass. Ideki 177 € / an

. Ass. Amis du Musée 177 € / an

. Ass. Olharroa 177 € / an

. Ass. Bihotzez 177 € / an

- Itsasoan . Ass. Point Glisse 177 € / an

. Ass. Urkirola 177 € / an

- Salle Behereta	. Ass. Getaria	177 € / an
- Blockhaus	. Ass. Getariako Gazteria	177 € / an
	. Ass. Ohatze	177 € / an
- Haize Geriza .	Gens de mer	177 € / an
-Jardins coopératifs :	. Ass. Baratzeak	177 € / an
- Club House	. Ass. Tennis Club	1 405 € / an
<u>Assemblée générale</u>	Association de la commune	gratuit
	Autres	½ journée 63,60 € Journée 91 €
<u>Activités sportives ou culturelles :</u>		
	23,50 €/mois pour une occupation hebdomadaire de 2 h maximum	
<u>Salle du Conseil Municipal :</u>	½ journée	65,90 € Journée 94,30 €

<u>Cimetière :</u>	- <u>Concessions</u>	50 ans	174,00 € le m ²
		30 ans	116,20 € le m ²
		15 ans	82,10 € le m ²
		Drainage	233,80 €
	- <u>Columbarium/cavurne</u>	30 ans	1 048,70 €
		15 ans	734,00 €
	- <u>Dépositaire</u>	Trois premiers mois	1 €/jour
		Trois mois suivants	3 €/jour
	- <u>Reprise concession abandonnée</u>		1 604 €
	- <u>Vente de caveau</u>		2 600 € HT

Bois de chauffage : 40 € stère

<u>Photocopies :</u>	Format A4	0,30 €	Recto-verso	0,50 €
	Format A3	0,50 €	Recto-verso	0,70 €

Entrée Musée : Tarif individuel 2 €
 Tarif réduit groupe 1 €
 Gratuite pour les Guéthariars, les – de 26 ans et les membres de l'association des Amis du Musée

Vente d'Ouvrages : 8 €, 15 € et 18,50 €

Cotisation annuelle bibliothèque :

- 5 € par famille pour les résidents à Guéthary à l'année
- 5 € pour les personnes hors commune avec une caution de 15 €

8 : AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU LOCAL SAS VOIE UNE

Mme le Maire rappelle que la SAS VOIE UNE, par convention en date du 10 juillet 2018, a été autorisée à occuper le local communal, 74 rue du Comte de Swiencinski, aux fins d'exploitation d'un commerce de presse. L'article 8 de ladite convention prévoit une redevance mensuelle d'occupation de 450 € avec un dégrèvement jusqu'au 30 septembre 2020.

Afin d'assurer la pérennité de ce commerce, le conseil municipal approuve la prolongation du dégrèvement de deux ans soit jusqu'au 30 septembre 2022 ; l'occupant s'acquittera jusqu'à cette date d'un euro symbolique au titre de la redevance mensuelle outre les charges de 50 €.

9 : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA CAP

Par délibération du 28 septembre 2019, le conseil communautaire a adopté le règlement d'attribution des fonds de concours aux communes membres de la Communauté d'Agglomération. Puis, en application de ce dispositif, par délibération du 22 février 2020, le conseil communautaire, a approuvé l'attribution d'un fonds de concours de 61 341,20 € à la commune pour le réaménagement des trois salles multi-activités situées sous la mairie.

Le conseil municipal approuve cette attribution et autorise Mme le Maire à signer la convention financière correspondante.

10 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE MARQUAGE ET SIGNALISATION HORIZONTALE

Dans le cadre de la réalisation et de la maintenance de travaux de marquage routier et de signalisation horizontale, la commune fait procéder à une mise en concurrence conformément au code la commande publique. Les communes de Ahetze, Aïnhua, Arbonne, Ascain, Biriadou, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz et Saint-Pée-sur-Nivelle, ayant les mêmes besoins, il serait intéressant dans un souci de simplification administrative et d'économies d'échelles, de constituer un groupement de commande afin de mutualiser ces prestations.

Une convention constitutive sera signée par les membres du groupement afin de définir les modalités de fonctionnement et les champs d'action de celui-ci. La commune de Saint-Jean-de-Luz en sera le coordonnateur et sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de lancement de la procédure et à la sélection du cocontractant retenu.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes, approuve la convention et autorise Mme le Maire à la signer

INFORMATIONS du MAIRE

Décisions prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Remplacement du ballon eau chaude et pompe de la piscine du Village Vacances
Sté ENGIE COFELY pour un montant de 4 060,66 € HT

Remplacement d'une baie vitrée coulissante au Village Vacances
Sté LABASTERE 64 pour un montant de 14 181,80 € HT

Restauration et entretien des sentiers, falaise et piste cyclable
Association ADELI ENVIRONNEMENT pour un montant de 14 876,22 €

Conventions d'occupation du domaine public Jetée des Alcyons (du 01/05 au 31/10/20)

- 1) SAS NOMAD'S LAND représentée par Mme Valérie VEZA avec une redevance fixe de 5 000 € et une redevance variable correspondant à 5 % du C.A.
- 2) EURL PAZ & ARRROZ représentée par M. Charles FOUSSADIER avec une redevance fixe de 2 000 € et une redevance variable correspondant à 3 % du C.A.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 6 mars 2020

Mme le Maire,

Marie-Pierre BURRE-CASSOU